

ANNEE 2021

**SEANCE PUBLIQUE
DU 27 JANVIER 2021**

Délibération n°

2021005

Date de convocation : 22/01/2021

Date d'affichage : 29/01/2021

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de présents : 20

Pouvoirs : 3

Nombre de votants : 23

Vote : 23 dont 3 pouvoirs

Pour : 23

Adopté à l'unanimité

Envoyé en préfecture le 28/01/2021
Reçu en préfecture le 28/01/2021
Affiché le
ID : 064-216401000-20210127-2021005-DE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE BASSUSSARRY**

L'an deux mille vingt-et-un, le 27 janvier à 20h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle Elgarrekin, Place de l'Eglise à Bassussarry (64200), sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 22 janvier 2021, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : M. Michel LAHORGUE, Maire & Ms Frédéric ETCHEGARAY, Yannick BASSIER, Marc PERRIER, Cédric BRESAC, Mikel AMILIBIA, Philippe BIGOTEAU, Bernard COMBES, Christian GARRIGUES, Philippe ENSALES.

Mmes Valérie RECart, Emmanuelle DALLET, Guénaël LE CAM, Valérie ETCHART, Nathalie HARAN, Sylvie ITHOURRIA, Bénédicte LARCEBEAU, Laure TREMOUILLE, Céline FAYS, Fleur BEYRIS.

Absents excusés : Arnaud PAVLOVSKY (pouvoir à M. Frédéric ETCHEGARAY), Maud BARRAL (pouvoir à M. Yannick BASSIER), Marie ROSPIDE (pouvoir à M. Mikel AMILIBIA).

Secrétaire de séance : Mme Sylvie ITHOURRIA.

**O.J n°5 : Demande de subvention dans le cadre de la
DETR / DSIL 2021 pour le projet de création d'un
centre associatif et d'animations**

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Soucieuse de préserver son patrimoine historique, la commune de BASSUSSARRY a engagé une réflexion sur le devenir du bâtiment qui a accueilli la mairie jusqu'en 1992 et plus récemment la bibliothèque. Situé en plein cœur de bourg, à proximité de nombreux équipements publics, il doit pouvoir de nouveau contribuer à l'animation et à la dynamisation du bourg de la commune dans un souci de cohésion sociale de la population.

Le recensement des besoins, qui a présidé à la programmation du projet de rénovation de l'ancienne mairie, a permis d'identifier trois fonctions principales à ce futur équipement public :

- Centre de loisirs municipal (espaces complémentaires aux locaux existants),
- Salles pour les associations culturelles (langues, musique...),
- Locaux scolaires pour l'Ikastola de Bassussarry - Arcangues

La polyvalence des fonctions qu'il est envisagé d'exercer dans ce nouvel équipement public (centre de loisirs, salles associatives, établissement scolaire), conduira à une optimisation de l'utilisation des locaux et à l'usage mutualisé et partagé des espaces.

Le projet de rénovation du bâti existant et l'extension prévue présentent un coût estimatif de 1 045 000,00 € HT.

Aussi, pour faciliter la concrétisation de ce projet ambitieux, la commune de Bassussarry souhaite solliciter un soutien financier dans le cadre de l'enveloppe de la D.E.T.R / D.S.I.L 2021.

Le budget prévisionnel de l'opération est présenté aux élus :

Rénovation / extension de l'ancienne Mairie de Bassussarry

Création d'un centre associatif et d'animations

Budget prévisionnel de l'opération

DEPENSES		RECETTES		
Nature des dépenses	Montant HT en €	Nature des recettes	Montant HT en €	%
Maîtrise d'œuvre	110 000,00	D.E.T.R / D.S.I.L 2021	415 000,00	39,71
Travaux	915 000,00			
Aménagement et création des espaces intérieurs modulaires	20 000,00	Fonds de concours de la Communauté d'Agglomération du Pays Basque C.A.P.B	210 000,00	20,10
		sous total aides publiques	625 000,00	59,81
		Autofinancement de la commune de BASSUSSARRY	420 000,00	40,19
TOTAL DEPENSES HT	1 045 000,00	TOTAL RECETTES HT	1 045 000,00	

Le Conseil municipal,

APRES avoir entendu les explications de Monsieur le Maire,

APRES en avoir délibéré,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention dans le cadre de l'enveloppe 2021 de la D.E.T.R / D.S.I.L permettant de solliciter une subvention d'un montant de 415 000,00 €
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager toutes les démarches administratives permettant de faire aboutir cette demande de subvention.

Fait à Bassussarry, le 27 janvier 2021.

Le Maire,

Michel LAHORGUE

